Les Hôpitaux Universitaires de STRASBOURG

Strasbourg, le 12 octobre 2026

DÉCISION

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES HÔPITAUX UNIVERSITAIRES DE STRASBOURG

VU le code de la Santé Publique ;
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
VU le décret 88-386 du 19 avril 1988 relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés de maladie des agents de la fonction publique hospitalière ;
VU le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et grades d'emploi de la fonction publique ;
VU le décret n° 2011-660 du 14 juin 2011 modifié portant statuts particuliers des personnels administratifs de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;
VU le décret n°2011-661 du 14 juin 2011 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 2019-747 du 19 juillet 2019 modifié relatif au diplôme d'assistant de régulation médicale et à l'agrément des centres de formation d'assistant de régulation médicale ;
VU l'arrêté du 27 septembre 2012 modifié fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours externe et interne permettant l'accès au premier grade du corps des assistants médico-administratifs de la fonction publique hospitalière ;
VU l'avis de concours publié le 24 avril 2026 au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Bas-Rhin et sur le site de l'Agence Régionale de Santé ;
VU le procès-verbal de la réunion du jury d'admission du 12 octobre 2026.

DÉCIDE

Sont déclaré(e)(s) définitivement admi(e)(s), par ordre de mérite et sur proposition du jury au **concours d'assistants médico-administratifs de classe supérieure,**

Branche : assistance de régulation médicale

Sur liste principale :
NOMS- Prénoms

- Concours interne
AUNCUN CANDIDAT INSCRIT

- Concours externe
ERTASOGLU Ozgur Jordano

- Concours réservé
BOHAN BELKO Alexis
HAMM Natacha
WINTZ Laura
ALMANSA Lucas
LEBON Anthony
BOULAS Stéphane

Pour le Directeur Général
des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg
Par délégation
La chargée de mission GRMC
Marion CLEMENTZ-PEYSSOU

Sur liste complémentaire :
NOMS- Prénoms

- Concours réservé
MANDJUKOWSKI Tatiana
DOS SANTOS LUCAS Sandra

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.